



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **8 juillet 2008**

Délibération n° 2008-0146

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein du collège des collectivités territoriales des Comités locaux d'information et de concertation (CLIC)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine

Rapporteur : Madame Elmalan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 juin 2008

Secrétaire élu : Madame Nawel Bab-Hamed

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Farih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Petit, Pili, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Genin), Passi (pouvoir à M. Balme), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Darne JC. (pouvoir à M. Ariagno), Ferraro (pouvoir à M. Llung), Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Havard (pouvoir à M. Thévenot), Lambert (pouvoir à M. David G.), Lebuhotel (pouvoir à M. Brachet), Lelièvre (pouvoir à M. Imbert A), Louis (pouvoir à M. Petit), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mmes Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Serres (pouvoir à M. Flaconnèche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Touleron (pouvoir à Mme Besson), Turcas (pouvoir à M. Hugué), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Julien-Laferrière), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Rivalta, Gillet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert.

Séance publique du 8 juillet 2008**Délibération n° 2008-0146**

commission principale :

objet : **Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein du collège des collectivités territoriales des Comités locaux d'information et de concertation (CLIC)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La loi n° 2003-699 en date du 30 juillet 2003, relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, dite loi Bachelot, a prévu la mise en place de Comités locaux d'information et de concertation (CLIC) autour des établissements classés Seveso.

Le décret d'application n° 2005-82 du 1er février 2005 fixe les modalités de leur constitution, notamment le fait qu'ils se composent de 30 membres au plus, répartis en cinq collèges.

Le collège collectivités territoriales est composé de représentants proposés par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale.

Par lettre en date du 9 mars 2008, monsieur le préfet demande à la Communauté urbaine de désigner ses représentants sachant que les maires des communes concernées participent également aux CLIC.

Afin de garantir la cohérence de la position de l'institution communautaire au sein de ces comités, il est proposé de désigner un seul et même élu pour l'ensemble des CLIC comme lors du précédent mandat.

Il est proposé que ce représentant soit madame la vice-présidente chargée des risques naturels, industriels et technologiques et que son suppléant soit madame la vice-présidente chargée de l'élaboration et du suivi du plan local d'urbanisme ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Désigne comme :

- représentant titulaire de la Communauté urbaine pour l'ensemble des Comités locaux d'information et de concertation (CLIC), madame la vice-présidente chargée des risques naturels, industriels et technologiques,
- représentant suppléant de la Communauté urbaine pour l'ensemble des CLIC, madame la vice-présidente chargée de l'élaboration et du suivi du plan local d'urbanisme.

2° - Précise que ces désignations sont faites pour la durée du mandat et s'appliquent à l'ensemble des CLIC existants ou à créer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.